

N°25

BULLETIN
MUNICIPAL
♦ SAINT SORLIN D'ARVES ♦
2014



LES SYBELLES

Domaine skiable

SOMMAIRE

◆ Le mot du maire	p.2
◆ Le Conseil Municipal	p.3-8
◆ Budget	p.9-11
◆ Travaux	p.12-13
◆ Urbanisme	p.14
◆ Don du sang	p.15
◆ Fleurissement	p.15
◆ Ecole	p.16
◆ Vie associative	
Association Saint-Jean-Baptiste	p.17
L'ACCA St-Hubert	p.17
Le Club des Arves	p.17
Ski-club Saint Sorlin d'Arves - L'Etendard	p.18
Arvan Tennis Club	p.18
Sou des écoles	p.18
SSAF	p.19
Les Petits Diables	p.19
Office de Tourisme	p.20
Arves Country	p.20
Les Anciens Combattants des Arves	p.21
Groupe Folklorique des Soldanelles	p.21
Association de propriétaires fonciers	p.22-23
A.S.P.E.C.T.S. - Musée de Saint-Sorlin	p.23
◆ Etat Civil	p.24
◆ Vie du village	p.24

Informations communales

Vous souhaitez avoir connaissance des informations communales ponctuelles telles que coupure Edf ou eau, travaux, ouverture/fermeture de routes...

N'hésitez pas à nous envoyer un mail à mairiestorlindarves@wanadoo.fr

afin de vous ajouter dans les destinataires.

Rappel - Collecte des cartons chez les commerçants

La collecte des cartons s'effectue les lundis et les jeudis durant les saisons d'hiver et d'été. Nous vous rappelons les règles à respecter :

- ◆ cartons uniquement, pliés, sans lien élastique, sans polystyrène, sans plastique et entreposés à l'abri
- ◆ les cartons devront être accessibles facilement les jours de collecte dès 8 h 30.

Il s'agit d'un SERVICE et non d'une OBLIGATION. La commune a mis en place ce SERVICE depuis quelques années et les employés communaux font leur maximum pour vous satisfaire et vous éviter des déplacements à la déchetterie

Merci de respecter les règles et nos agents.

LE MOT DU MAIRE



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder lors des élections municipales en mars 2014. La nouvelle équipe s'est installée et nous poursuivons les actions engagées lors de notre précédent mandat à savoir notamment :

- ◆ Aménagement de la zone du Mollard : des réunions de travail ont lieu régulièrement et le projet suit son cours.
- ◆ Aménagement sécuritaire le long de la RD 926 entre le Four Vieux et Pierre-Aigüe : l'enquête de déclaration d'utilité publique a eu lieu du 3 au 21 novembre 2014 en Mairie de Saint Sorlin d'Arves. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation de ce projet et à la déclaration d'utilité publique. Nous sommes dans l'attente de l'arrêté préfectoral validant la décision du commissaire-enquêteur. Les travaux peuvent commencer notamment dans les secteurs où nous avons obtenu l'accord des propriétaires. L'arrêt navettes et la mise en place des containers semi-enterrés des ordures ménagères à proximité de la Résidence Le Soleil et la création d'un parking dans le virage en aval du chalet Bellevue ont été réalisés cet automne. Toutefois, une enquête parcellaire devra être réalisée pour les terrains touchés par le projet dont les propriétaires n'ont pas répondu favorablement.
- ◆ Travaux de réfection des réseaux humides et mise en souterrain des réseaux secs au lieu-dit L'Eglise tranche 2 : les travaux de génie civil sont terminés. Les poses, déposes des câbles aériens et câblage définitif notamment d'EDF seront réalisés au plus tard au printemps 2015.
- ◆ Création de la retenue collinaire de César Durand destinée à la production de neige de culture : l'autorisation pour l'aménagement de cette opération a été accordée par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2014. Les travaux ont pu ainsi débuter cet automne.

Comme nous vous l'avions annoncé lors du précédent numéro, la compétence eau a été transférée au 1er janvier 2014 à la Communauté de Communes de l'Arvan. Suite à une réunion cet automne avec le conseil communautaire et malgré l'opposition de notre commune, le tarif de l'eau augmentera en 2015. Les factures de 2014 devraient arriver d'ici peu : la Communauté de Communes de l'Arvan ayant eu du retard dans le traitement des relevés d'eau.

Cet automne, nous avons reçu la demande du Dr DAUPHIN pour la prise en charge financière du renouvellement du matériel de radiologie. Cette demande a été traitée et validée par le SIVOM des Arves (syndicat intercommunal des communes de St Sorlin et de St Jean d'Arves). Coût de l'opération : 138000 € dont 45000 € de subvention de l'ARS.

Je souhaite également vous informer que nous souhaitons apporter une certaine homogénéité sur les façades des habitations de notre village. Des parements en pierres diverses et variées ont été réalisés cette année sur notre commune et certains ne correspondent pas du tout au cachet architectural de notre village. C'est pourquoi, pour toutes modifications de façades (parements en pierres uniquement), nous vous suggérons de bien vouloir vous renseigner en Mairie sur les modèles de pierres que nous préconisons.

En cette fin d'année, nous avons eu malheureusement des problèmes de circulation sur notre route d'accès RD926. Un manque total d'informations via les services préfectoraux a pu être observé. Nous avons fait paraître un article dans la presse ainsi qu'un courriel à tous les maires de la Vallée ainsi qu'à la Préfecture les informant de la situation vécue par notre commune. Une réunion de débriefing doit avoir lieu avec Monsieur le Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne et nous ne manquerons pas de signaler à nouveau les préjudices moraux et commerciaux subis par tous les acteurs de la commune et par nos vacanciers.

L'année 2014 a été marquée malheureusement par de nombreux décès de personnes résidant notre commune. Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

Enfin, je remercie et félicite les associations et leurs bénévoles, le personnel de la Mairie et les services techniques qui œuvrent toute l'année pour le bien-être des habitants et des vacanciers et je félicite les parents pour la naissance de leur enfant et les nouveaux époux pour leur union.

Mon conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2015 en espérant qu'elle vous apporte bonheur et santé et que les conditions climatiques et météorologiques soient meilleures que 2014.

Robert BALMAIN
Maire de Saint Sorlin d'Arves

LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

Membres absents : M. Lucien LE GUILLOU, Guy DIDIER, David MORELON, Christian CHARPIN

1/ MARCHÉ « TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PETITS INVESTISSEMENTS SUR RÉSEAUX DIVERS ET VOIRIES ET MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT »

Décision : Approbation du choix de l'entreprise 3BTP SAS pour l'attribution du marché « Travaux d'entretien et de petits investissements sur réseaux divers et voiries et mise à disposition de matériels pour les travaux de déneigement » et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché avec cette entreprise et toutes les pièces qui en découlent.

2/ CONVENTION DE DÉDOMMAGEMENT POUR INTERVENTION DES AGENTS COMMUNAUX AU TITRE DU SERVICE EAU :

convention entre la Commune et la Communauté de Communes de l'Arvan
Décision : Approbation de la convention de dédommagement de la Commune pour l'intervention des agents communaux sur le patrimoine de production et de distribution de l'eau potable du service de « L'Arvan, Régie de l'Eau », régie eau potable créée par la Communauté de Communes de l'Arvan et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et toutes les pièces qui en découlent.

3/ ENGAGEMENT DES DÉPENSES INVESTISSEMENT 2014

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget Commune

Au chapitre 21 : 26000 € dont :

- ◆ 11000 € pour achat de terrains nus,
- ◆ 5000 € pour matériel de bureau et informatique
- ◆ 10000 € pour immobilisations corporelles

Au chapitre 2031 : 3000 € pour frais d'études

Au chapitre 23 : 200000 € pour travaux divers

Au chapitre 4581 : 40542 € dépenses pour compte de tiers

Décision : Approbation des propositions de Monsieur le Maire et autorisation à régler les dépenses d'investissement pour un montant égal au ¼ du budget 2013 de la commune.

4/ MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE IEMP GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF

Décision : Approbation de la mise en place du régime indemnitaire « indemnité d'exercice des missions des préfetures » pour le grade adjoint administratif titulaire et stagiaire

5/ TRANSPORTS SANITAIRES EFFECTUÉS PAR LE SDIS ENTRE LE BAS DES PISTES ET LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN DE MAURIENNE, TRANSPORTS CONSÉCUTIFS À SECOURS SUR PISTES

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS), par décision de son conseil d'administration en date du 4 décembre 2013, a décidé de facturer à la Commune les transports sanitaires de blessés suite à secours sur pistes, transports du bas des pistes jusqu'au centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie facturera à la commune les interventions effectuées par leur service entre le bas de pistes et le centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne. Monsieur le Maire rappelle que ce montant sera facturé à la victime en sus des montants des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal conformément à l'article L.2321-2-7° du code général des collectivités territoriales.

Décision : Approbation du montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 303 € : évacuation entre le bas des pistes et le centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne. Ce montant sera facturé par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves qui le refacturera aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibérations du conseil municipal)

6/ INDEMNITÉ DE CONSEIL ATTRIBUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL REMPLAÇANT

Décision : Approbation de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal remplaçant fixé au taux plein, soit la somme de 209,21 € brut pour l'année 2013 (du 01/09/2013 au 31/12/2013),

SÉANCE DU 6 AVRIL 2014

Membres du nouveau Conseil Municipal : MM. Robert BALMAIN, Bernard

BALMAIN, Fabrice BAUDRAY, Sandrine BAUDRAY, Valérie CABARET, Michel CHAIX, Christian DIDIER, Guy DIDIER, Karim GHABRID, Yoann NOVEL, Jean VERMEULEN

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite des scrutins des 23 et 30 mars 2014 des Elections Municipales, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

1/ ELECTION DU MAIRE

Après s'être assuré que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, Monsieur BALMAIN Robert, doyen d'âge, déclare la séance ouverte pour procéder à l'Election du MAIRE.

Après un appel de candidatures, (Mr Robert BALMAIN candidat), il est procédé au vote.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, les RESULTATS sont les suivants :

Votants : 11 (onze) - Blancs : 1 (un) - Exprimés : 10 (dix)

Majorité absolue : 6 (six)

Monsieur BALMAIN Robert François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE DE LA COMMUNE.

2/ DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Robert BALMAIN, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 portant sur les modalités d'élection des adjoints,

En application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit TROIS adjoints au Maire au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, décide de fixer à TROIS le nombre d'adjoints au Maire.

3/ ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Robert BALMAIN, élu Maire, et après avoir fixé le nombre d'adjoints, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1, après s'être assuré que le quorum est atteint, après avoir voté à scrutin secret,

ELECTION DU 1ER ADJOINT :

Candidat : Mr Bernard BALMAIN

Votants : 11 - Blanc(s) : 3 - Exprimés : 8 - Majorité absolue : 5

Résultats : BALMAIN Bernard a obtenu 8 voix.

Monsieur BALMAIN Bernard, ayant obtenu 8 voix, a été proclamé 1er adjoint au Maire.

ELECTION DU 2ÈME ADJOINT :

Candidats : Mrs Christian DIDIER et Guy DIDIER

Votants : 11 - Blanc(s) : 1 - Exprimés : 10 - Majorité absolue : 6

Résultats : DIDIER Christian a obtenu 6 voix et DIDIER Guy a obtenu 4 voix.

Monsieur DIDIER Christian, ayant obtenu 6 voix, a été proclamé 2ème adjoint au Maire.

ELECTION DU 3ÈME ADJOINT :

Candidats : Mme Sandrine BAUDRAY et Mr Guy DIDIER

Votants : 11 - Blanc(s) :

1 - Exprimés : 10 - Majorité absolue : 6

Résultats : BAUDRAY Sandrine a obtenu

8 voix et DIDIER Guy a obtenu 2 voix.

Madame BAUDRAY Sandrine, ayant obtenu 8 voix, a été proclamée 3ème adjoint au Maire.



SÉANCE DE 14 AVRIL 2014

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déterminer les commissions communales comme suit :

1/ CULTUREL :

Présidente : Valérie CABARET

Représentante du Maire : Sandrine BAUDRAY

Membres : Yoann NOVEL, Karim GHABRID

2/ INFORMATION, COMMUNICATION, JEUNESSE :

Président : Yoann NOVEL

Représentant du Maire : Sandrine BAUDRAY

Membres : Valérie CABARET, Karim GHABRID

3/ AFFAIRES SOCIALES, ASSOCIATIONS, ECOLE :

Présidente : Sandrine BAUDRAY

Représentant du Maire : Christian DIDIER

Membres : Jean VERMEULEN, Valérie CABARET, Karim GHABRID

4/ TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIES, RESEAUX, APPEL D'OFFRES, PERSONNEL :

Président : Fabrice BAUDRAY

Représentant du Maire : Christian DIDIER

Membres : Jean VERMEULEN, Guy DIDIER, Bernard BALMAIN, Michel CHAIX

5/ FINANCES, IMPOTS :

Président : Jean VERMEULEN

Représentant du Maire : Bernard BALMAIN

Membres : Fabrice BAUDRAY, Guy DIDIER, Christian DIDIER

6/ PLU, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, SIGNALIQUÉ :

Président : Jean VERMEULEN

Représentant du Maire : Bernard BALMAIN

Membres : Fabrice BAUDRAY, Michel CHAIX, Guy DIDIER, Karim GHABRID

7/ TOURISME, SPORTS, LOISIRS :

Président : Karim GHABRID

Représentant du Maire : Christian DIDIER

Membres : Sandrine BAUDRAY, Valérie CABARET, Michel CHAIX, Yoann NOVEL

8/ AFFAIRES AGRICOLES :

Président : Guy DIDIER

Membres : Robert BALMAIN, Michel CHAIX

9/ ENVIRONNEMENT, HYGIENE :

Président : Jean VERMEULEN

Représentant du Maire : Christian DIDIER

Membres : Fabrice BAUDRAY, Sandrine BAUDRAY, Yoann NOVEL

10/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :

Président : Robert BALMAIN

Membres : Valérie CABARET, Michel CHAIX, Sandrine BAUDRAY, Guy DIDIER

11/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC, TRAVAUX DES PISTES, IMPLANTATION DES REMONTEES MECANIQUEES :

Président : Bernard BALMAIN

Représentant du Maire : Christian DIDIER

Membres : Sandrine BAUDRAY, Guy DIDIER, Yoann NOVEL, Karim GHABRID

DÉLÉGUÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

DELEGUES AU SIVAV

(Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan) :

Robert BALMAIN, Bernard BALMAIN

DELEGUES AU SPM

(Syndicat du Pays de Maurienne) :

Christian DIDIER

DELEGUES AU SIVOM DES ARVES :

Titulaires : Robert BALMAIN,

Jean VERMEULEN, Fabrice BAUDRAY

Suppléant : Sandrine BAUDRAY

SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

1/ COMPTES DE GESTION 2013 :

CCAS, REMONTÉES MÉCANIQUES, EAU ET COMMUNE

Décisions : Approbation des comptes de gestion 2013 du CCAS, des Remontées Mécaniques, de l'Eau et de la Commune

2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 :

CCAS, REMONTÉES MÉCANIQUES, EAU ET COMMUNE

Décisions :

CCAS : Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2013 soit 9991,94 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2014.

Remontées Mécaniques : Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2013 soit 846,39 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2014.

Eau : Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2013 soit 21739,65 €

Commune : Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2013 soit 339371,86 € au compte 1068 affectation en réserves (investissement recettes) et 372932,43 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2014.

3/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

CCAS, REMONTÉES MÉCANIQUES, EAU ET COMMUNE

Décisions :

CCAS :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Solde investissement 2013 : 0 €

Solde fonctionnement 2013 : - 817,15 €

Résultat 2013 (investissement + fonctionnement) : -817,15 €

Résultat cumulé 2012 (+ 13623,20 €) et 2013 : + 12806,05 €

Eau :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 265517,40 €

Dépenses : 106878,66 €

Solde investissement 2013 : +158638,74 €

Solde fonctionnement 2013 : -25524,18 €

Résultat 2013 (investissement + fonctionnement) : +133114,56 €

Résultat cumulé 2012 (+17263,33 €) et 2013 : + 150377,89 €

Remontées Mécaniques :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 90741 €

Dépenses : 90741,26 €

Solde investissement 2013 : - 0,26 €

Solde fonctionnement 2013 : 439,15 €

Résultat 2013 (investissement + fonctionnement) : + 438,89 €

Résultat cumulé 2012 (+ 407,57 €) et 2013 : + 846,46 €

Commune :

INVESTISSEMENT :

Recettes : 768132,07 €

Dépenses : 911753,20 €

Solde investissement 2013 : - 143621,13 €

Solde fonctionnement 2013 : + 75128,23 €

Résultat 2013 (investissement + fonctionnement) : - 68492,90 €

Résultat cumulé 2012 (+ 637176,06 €) et 2013 : + 372932,43 €

(dont part affectée à l'investissement 195750,73 €)

4/ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

CCAS, REMONTÉES MÉCANIQUES ET COMMUNE

Décisions :

Approbation des budgets primitifs 2014 comme suit :

◆ CCAS : 12558,94 € en recettes et dépenses de fonctionnement et 9814,11 € en recettes et dépenses d'investissement

◆ Remontées mécaniques : 438290,39 € en recettes et dépenses de fonctionnement et 505500,07 € en recettes et dépenses d'investissement

◆ Commune : 2656334,43 € en recettes et dépenses de fonctionnement et 1414931,86 € en recettes et dépenses d'investissement

5/ DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014

Décisions : Les subventions aux associations pour 2014 sont fixées comme suit :

◆ Office de Tourisme : 226881 € ◆ Les Petits Diables : 60000 €

◆ Club des Arves : 600 € ◆ Ski Club L'Etendard : 26000 €

◆ Souvenir Français : 350 € ◆ Arvan Tennis Club : 1000 €

◆ ASPECTS : 2500 € ◆ ACCA St Hubert : 250 €

◆ St Jean Baptiste : 1000 € ◆ St So Air Force : 1000 €

6/ FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Décisions : Les taux des taxes directes locales pour 2014 sont augmentés et sont fixés à :

◆ taxe d'habitation : 20,14 %

◆ taxe sur le foncier bâti : 17,74 %

◆ taxe sur le foncier non bâti : 83,73 %

◆ CFE : 31,02 %

7/ SUBVENTION DU BUDGET COMMUNE 2014 AU BUDGET REMONTÉES MÉCANIQUES 2014

Décisions : Accord de verser une subvention du budget de la commune au budget des remontées mécaniques s'élevant à 68056 € en section d'investissement (du compte 2041642 au compte 1314) en règlement des annuités d'emprunt

8/ INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Décisions : Fixation du montant des Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le Montant des Indemnités Maximales susceptibles d'être allouées aux Titulaires de Mandats locaux, aux taux suivants :

◆ Maire = 17 % de l'Indice Brut 1015

◆ Adjoints = 6,60 % de l'Indice Brut 1015.

Ces indemnités seront versées à compter de la délibération de mise en fonction du Maire et des Adjoints soit le 6 avril 2014. Les Crédits Nécessaires sont inscrits au Chapitre 65 du Budget Communal, compte 6531.

9 À 12/ APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET DIVERSES ASSOCIATIONS

Décisions : Après avoir voté les montants des subventions 2012, approbation des conventions d'objectifs et de moyens suivantes :

◆ entre l'Office de Tourisme et la Commune.

◆ entre le Ski Club et la Commune.

◆ entre Arvan Tennis Club et la Commune.

◆ entre les Petits Diables et la Commune.

13/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LE COMITÉ DE RIVIÈRE ROMANCHE (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLÉANT)

Décision : Désignation en qualité de délégués du comité de rivière Romanche :

◆ Mr Robert BALMAIN, Maire : délégué titulaire

◆ Mr Bernard BALMAIN, 1er adjoint au Maire : délégué suppléant

14/ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF SAVOIE

Décision : Approbation du nouveau contrat enfance Jeunesse avec la CAF Savoie et autorisation à Mr le Maire pour signer ladite convention.

15/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARVAN

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du travail de réflexion engagé avec le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) pour l'élaboration d'un SCoT à l'échelle de la vallée de la Maurienne, le Syndicat du Pays de Maurienne sollicite la Communauté de Communes de l'Arvan afin qu'elle soit dotée de la compétence « Elaboration, approbation, suivi et évaluation d'un SCoT » dans l'objectif de transférer cette dernière au Syndicat du Pays de Maurienne. Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Arvan adoptée par le conseil communautaire en date du 6 février 2014 ainsi rédigés : Compétence « Aménagement de l'espace » - sont reconnus d'intérêt communautaire l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évaluation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; Pour l'exercice de cette compétence, elle adhérerait au Syndicat du Pays de Maurienne.

Monsieur le Maire rappelle qu'une fois les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Arvan approuvés par l'ensemble des communes membres, ils feront l'objet d'un arrêté préfectoral.

Décision : Approbation du projet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Arvan et demande à Monsieur le Sous-Préfet d'arrêter la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Arvan.

16/ AVIS SUR LE DOSSIER DE CRÉATION DE LA RETENUE D'ALTITUDE DE CÉSAR DURAND

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une enquête publique portant sur la création de la retenue collinaire de César Durand a eu lieu en Mairie de Saint Sorlin d'Arves du 17/03/2014 au 18/04/2014. Conformément aux dispositions de l'article R.214-8 du code de l'environnement, il y a lieu d'émettre un avis sur ce projet.

Décision : Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création de la retenue collinaire de César Durand et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

17/ TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES 2014/2015

Décision : Approbation des tarifs remontées mécaniques présentés par la SAMSO pour l'été 2014 et l'hiver 2014/2015.

18/ MOTION RELATIVE À LA SITUATION DU FRET SNCF DANS LA VALLÉE DE LA MAURIENNE

La SNCF a annoncé récemment la suppression de l'antenne « FRET » de Saint Jean de Maurienne, compte-tenu d'une certaine diminution du transit « FRET » sur la vallée de la Maurienne en direction ou en provenance de l'Italie. La confirmation de cette évolution qui concerne 66 emplois de conducteurs et 5 postes de sédentaires aurait pour conséquence la mutation de 40 postes de conducteurs à Modane et la mutation d'un certain nombre d'autres postes à Chambéry voire dans d'autres gares régionales.

La SNCF explique cette situation par une diminution de l'activité dans la vallée de la Maurienne mais elle ne prend pas en compte le fait que la gare de Saint Jean de Maurienne est celle où s'effectue la « rupture de charge » c'est-à-dire le lieu où la deuxième locomotive de renfort est branchée. Elle ne prend pas en compte non plus le fait que la capitale de la Maurienne est le centre d'un important mouvement ferroviaire en direction des entreprises industrielles de la vallée, qu'il s'agisse de Rio Tinto Alcan devenu Trimet, de Ferropem Atlantica à Montricher, d'Arkema à la Chambre, de Thermfost à Epierre et quelques autres, au risque d'ôter de la souplesse à ce service et de perdre de nouveaux clients.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, très attachée à l'importance et à l'impact environnemental du transport ferroviaire, considérant les conséquences d'une telle décision sur l'emploi dans la vallée, mais aussi sur l'activité économique, s'élève contre une telle proposition et demande à la SNCF (division FRET) de revoir cette mesure, en tenant compte des propositions souvent constructives exprimées par les organisations représentatives du personnel.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne demande aussi à la même SNCF de rapatrier sur la capitale Mauriennaise de la charge de travail afin d'y assurer une activité pérenne. Elle demande également à l'Etat et à la SNCF de se mobiliser pour assurer une concurrence équilibrée entre le FRET SNCF et les autres acteurs de ce mode de transport à un moment où l'on voit des concurrents utiliser sur la ligne de Maurienne des locomotives diesel, particulièrement polluantes, le transport routier se développer aux dépens des lois européennes, le recul sur l'écotaxe qui devait permettre de financer des infrastructures et enfin le projet de réforme ferroviaire qui devrait développer une meilleur dialogue avec les régions et les organisations représentatives du personnel.

Décision : Approbation de la motion ci-avant exposée établie par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

19/ DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU DOSSIER « TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DU LIEU-DIT FOUR VIEUX AU LIEU-DIT LES CHOSEAUX - PIERRE-AIGÛE - TRAVAUX DE CALBRAGE DE CHAUSSÉE, AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTON, CRÉATION D'AIRES DE STATIONNEMENT ET D'EMPLACEMENTS POUR COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES »

Décision : Approbation à l'unanimité du dossier et demande au Sous-Préfet d'engager une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sur cette opération

20/ CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE ROMANCHE

Décision : Approbation de la convention à intervenir entre le Syndicat d'assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO) et les collectivités du bassin versant de la Romanche pour la phase de mise en œuvre du contrat de rivière romanche et notamment la participation financière pour la commune de Saint Sorlin d'Arves fixée forfaitairement à 200 €/an

SÉANCE DU 20 JUIN 2014

Membres absents : M. Yoann NOVEL, Fabrice BAUDRAY, Guy DIDIER

1/ ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28/09/2014 : 1 TITULAIRE ET 3 SUPPLÉANTS

Après s'être assuré que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, Monsieur BALMAIN Robert, Maire, déclare la séance ouverte pour procéder à l'Élection du délégué en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, Mr BALMAIN Robert a obtenu 8 voix sur 8, a donc obtenu la majorité absolue et a été proclamé délégué en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, Mr BALMAIN Bernard, Mr DIDIER Christian et Mme BAUDRAY Sandrine ont obtenu chacun au 1er tour 8 voix sur 8, ont donc obtenu la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

ARRIVEE DE MR DIDIER GUY

2/ TAXES COMMUNALES SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) :

MODALITÉS DE VERSEMENT À COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

Monsieur le Maire rappelle les points suivants concernant les impositions dues en matière de TCCFE, à compter du 1er janvier 2015 :

1/ le SDES se substitue aux 272 communes lui ayant délégué leur compétence pour le service public de la distribution d'énergie électrique (AODE) et qui permet à ce dernier de collecter et de contrôler la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, sans distinction de seuil de population,

2/ le maintien sur le territoire de la concession du coefficient de 4 applicable aux consommations d'énergie électrique soumises aux impositions dues au titre de l'année 2015, et des années suivantes,

3/ le comité syndical du SDES a fixé le taux de versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de chacune des communes membres à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération du 20 septembre 2011,

4/ de manière à ce que chaque commune perçoive une partie du produit de la TCCFE collecté par le SDES dans l'exercice de sa compétence d'AODE, il est demandé aux communes membres de prendre une délibération concordante avec celle du SDES avant le 1er octobre 2014.

Décision : A compter du 1er janvier 2015, l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité Syndical du SDES en 2011 sera en vigueur

Le produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 septembre 2011 sera reversé à la commune

3/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) DE LA SAVOIE : 1 DÉLÉGUÉ ET 1 TITULAIRE

Décision : Désignation de Mr Robert BALMAIN, Maire, en qualité de représentant titulaire et Mr Bernard BALMAIN, 1er adjoint au Maire, en qualité de représentant suppléant au sein de l'EPFL de la Savoie

4/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : APPROBATION DE LA LISTE DE PROPOSITIONS DES COMMISSAIRES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) dont le rôle est notamment de dresser, établir les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation, de participer à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, de formuler un avis sur les éventuelles réclamations en matière de taxe d'habitation..

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la proposition de liste des commissaires titulaires et suppléants et demande son approbation. (liste consultable en mairie)

Décision : Approbation de la liste des commissaires communaux au sein de la CCID et demande à la Direction Générale des Finances Publiques Locales d'établir la liste définitive de la CCID

5/ DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURES SUR CHEMIN COMMUNAL -LIEU-DIT L'ÉGLISE - NOVEL MARC

Décision : Autorisation donnée à Monsieur NOVEL Marc pour réaliser des ouvertures sur les façades de son habitation donnant sur le chemin communal (ouvertures côté ouest et sud)

6/ ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Décision : Désignation des membres du conseil municipal à la commission d'appel d'offres (annule et remplace la délibération du 14 avril 2014 (n°2014-13) :

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, Christian DIDIER, Guy DIDIER

Suppléants : Jean VERMEULEN, Bernard BALMAIN, Michel CHAIX

7/ RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Il indique la convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2013, il convient de procéder à son renouvellement.

Décision : Accord sur le renouvellement de cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

8/ TERRAINS PRIVÉS SITUÉS AU PLAN D'ARVAN UTILISÉS POUR LES AIRES DE JEUX : RENOUELEMENT DES BAUX DE LOCATION OU

APPROBATION D'ACHAT DES TERRAINS ET FIXATION DES TARIFS DE LOCATION OU DE VENTE.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que des terrains privés situés au Plan d'Arvan à Saint Sorlin d'Arves faisaient l'objet jusqu'au 30 mars 2014 de baux emphytéotiques de 30 ans entre la Commune et les propriétaires. Les baux étant maintenant expirés, il convient de définir les modalités d'utilisation de ces terrains utilisés pour l'aire de jeux dite du Plan du Moulin. Il informe son Conseil Municipal que certains propriétaires souhaitent reconduire la location de leurs terrains et d'autres souhaitent connaître les conditions d'achat par la Commune.

Décision : Considérant que le prix de location révisé suivant l'indice moyen de la construction au 1er trimestre 2014 (indice : 1628) s'élève à 0,13 € le m², il est décidé de fixer le prix de la location à 0,13 € le m² et le prix d'achat à 4 € le m². Mr le Maire est mandaté par son conseil municipal de signer tous les documents et notamment les baux de location ou actes d'achat à intervenir avec :

◆ BELLOT-MAUROZ Denise (usufruitière) et MONTROYA Claire (nu-proprétaire) : parcelle E885 pour 925 m²

◆ NOVEL Hélène : parcelle E881 pour 685 m²

◆ CHAVANEL Claudette : parcelle E883 pour 1970 m²

◆ BALZAN Alice et BERNARD Louise propriétaires en indivision :

parcelle E886 pour 1020 m²

Le fermage sera révisable tous les trois ans en se référant à l'indice de la construction soit une première révision au 01/04/2017. Les dossiers seront confiés à Maître Hirth, Notaire à Saint Michel de Maurienne et la Commune prendra en charge les frais de dossiers et des honoraires.

SÉANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2014

Membres absents : M. Karim GHABRID, Jean VERMEULEN, Yoann NOVEL

1/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIVAV

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du projet de modification des statuts du SIVAV (Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards).

Les nouveaux statuts sont joints à la délibération et sont consultables en Mairie de St Sorlin d'Arves.

Décision : Approbation, à l'unanimité des membres présents, des nouveaux statuts du SIVAV

2/ CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal le transfert de compétence eau à la Communauté de Communes de l'Arvan à compter du 1er janvier 2014. Suite à ce transfert, il est indispensable de procéder à la clôture du budget annexe de l'eau et à son intégration dans le budget communal.

Décision : Approbation, à l'unanimité des membres présents, de la clôture du budget annexe de l'eau et à son intégration dans le budget communal.

3/ TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE : TARIFS POUR 2015

Décision : Approbation à l'unanimité des membres présents des tarifs suivants :

Catégorie d'hébergements	Fourchette légale	Tarif retenu
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	Entre 0,65 et 1,50 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	0,75 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	Entre 0,50 € et 1 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	0,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	Entre 0,30 et 0,90 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	0,46 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 et 0,75 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	0,34 €

	Entre	
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,20 et 0,40 € par nuitée et par unité de capacité d'accueil	0,30 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2015. La taxe de séjour est forfaitaire sur la commune de Saint Sorlin d'Arves : elle est due par les logeurs et non par les logés : le montant de la location doit s'entendre taxe de séjour incluse. Les autres dispositions restent inchangées depuis la délibération du 28/08/2006.

4/ ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE »

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la délibération du 18/11/2013 relative au mandatement du Centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance, protection sociale complémentaire pour les agents de la collectivité. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie souhaite connaître la décision de notre collectivité en confirmant son adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et en demandant l'avis du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Décision : Approbation à l'unanimité des membres présents de son adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance. Fixation du montant de la participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance au bénéfice de ses agents à hauteur de 20€/agent/mois. Demande l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

5/ AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE LA SAMSO ET LA COMMUNE PORTANT SUR LA CRÉATION D'UNE RETENUE COLLINAIRE ET EXTENSION DU RÉSEAU D'ENNEIGEURS ARTIFICIELS.

Décision : Approbation, à l'unanimité des membres présents, de l'avenant au contrat de délégation de service public entre la SAMSO et la Commune portant sur la création d'une retenue collinaire et extension du réseau d'enneigeurs artificiels (avenant consultable en Mairie) et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant et tous documents nécessaires à ce dossier.

6/ LOCAL DU KINÉSITHÉRAPEUTE

Afin de conforter les offres de soins durant l'année civile, Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est proposé à la commune de Saint Sorlin d'Arves de louer un local situé au lieu-dit Champrond.

Décision : A l'unanimité des membres présents, il est décidé de louer le local situé au lieu-dit Champrond à raison de 300 €/mois et dit que ce local sera destiné à accueillir un kinésithérapeute

7/ PROJET DE PISTE VTT

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal du projet de création d'une piste VTT pour la saison estivale 2015.

Décision : Approbation, à l'unanimité des membres présents, du projet de création d'une piste VTT, approbation du budget prévisionnel estimé à 17500 € TTC (accessoires divers inclus) établi par Monsieur BRUNOU Romain soit :

◆ Personnel : 13500 € ◆ Bois : 2000 € ◆ Signalétique : 2000 €

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015 de la Commune.

8/ DIVERS

Crèche : L'association des petits Diables va peut-être recruter une éducatrice de jeunes enfants à compter de cet hiver. Ce poste sera annuel. Il est demandé à la Commune la possibilité de loger cette personne (et sa famille). La Commune envisage des travaux dans les 2 appartements lui appartenant. Il sera indiqué à Madame GUERIN, Présidente de l'association, de se renseigner sur les autres possibilités de location de logement sur la commune. Le conseil municipal étudiera la question lors d'un prochain ordre du jour.

Durant l'été, des réunions ont eu lieu entre les communes de Saint Sorlin et Saint Jean d'Arves, le SIVOMA, l'Association Les Petits Diables, Mme LEMERLE (CAF Savoie), Mme DOUHY (PMI) afin de trouver une entente entre les 2 communes et lever les propos diffamatoires à l'égard de la crèche de Saint Sorlin d'Arves. Mme LEMERLE et Mme DOUHY ont confirmé l'agrément de la crèche de Saint Sorlin d'Arves et ont soulevé les problèmes financiers que vont rencontrer les 2 structures (les petits diables et crèche de Saint Jean d'Arves). Les 2 structures seront ouvertes à l'année à partir de cet automne et chacune accueillera 2 enfants (nombre prévu début septembre). Nous avons proposé à Saint Jean d'Arves d'ouvrir à tour de rôle afin que chacune des structures mutualise les moyens humains et financiers. Saint Jean d'Arves a refusé.

Travaux : Arrêt navettes en cours vers la résidence le Soleil

Réfection des réseaux humides et mise en souterrain des réseaux secs au lieu-dit l'Eglise tranche 2 : les travaux se terminent malgré des difficultés pour l'installation d'éclairage public dans certains secteurs. La Commune n'ayant plus de solution, certains secteurs ne seront malheureusement pas dotés en éclairage public.

Décision modificative budget primitif commune 2014

Décision : Approbation, à l'unanimité des membres présents, de la modification budgétaire du budget de la commune 2014 comme suit :
Compte Investissement dépense : 204412(041) : + 77200 €
Compte investissement dépense : 204412 (204) : - 77200 €
Compte investissement recette : 4582 (040) : + 77200 €
Compte investissement recette : 4582 (4582) : - 77200 €

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2014

Membres absents : M. Karim GHABRID

1/ GROUPE MÉDICAL DES ARVES :

ACHAT DU MATÉRIEL DE RADIOLOGIE PAR LE SIVOMA

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le Groupe Médical des Arves a sollicité du SIVOM des Arves l'acquisition du matériel médical nécessaire à son activité et notamment du matériel de radiologie, devenu obsolète, et indispensable durant les saisons d'hiver.

Décision : Approbation de l'acquisition du matériel de radiologie par le SIVOMA

2/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOMA

Décision : Approbation de la modification des statuts du SIVOM des Arves avec l'ajout à l'article 2 des statuts de la compétence « aide à l'acquisition du matériel médical à destination des professionnels de santé installés sur le territoire du SIVOM des Arves » et la suppression à l'article 2 des statuts de l'équipement « cinéma » au sein de la compétence de gestion d'espaces culturels. Autorisation à Monsieur le Maire pour signer les statuts modifiés tels que présentés.

3/ Décisions modificatives budgétaires commune 2014

Décision : Approbation de la modification des crédits budgétaires du budget primitif 2014 de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Compte 61523 : + 150377,29 €

Compte 7391178 : + 681 €

Compte 6713 : + 43000 €

Compte 023 : - 172117,54 €

Recettes

Compte 002 : - 21739,65 €

Compte 70878 : + 681 €

Compte 7088 : + 43000 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Compte 001 : - 172117,54 €

Compte 2031 : + 5606 €

Compte 2158 : + 4200 €

Recettes

Compte 10223 : + 9806 €

Compte 021 : - 172117,54 €

4/ TRANSFERT DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EAU 2013 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARVAN

Cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance ; la Communauté de Communes de l'Arvan doit nous transmettre les documents définitifs prochainement.

5/ CRÉATION D'UNE ZONE D'AGGLOMÉRATION AU LIEU-DIT MALCROZET

Décision : Approbation du projet de cheminement piéton entre l'Eglise et Malcrozet et du projet d'aménagement du carrefour de Malcrozet et de sécurisation de la traversée de la route départementale en créant une zone d'agglomération avec comme entrée aval de l'agglomération sur RD 926 (PR14+450), comme entrée amont de l'agglomération sur la RD926 (PR14+160) et comme entrée aval de l'agglomération sur la RD80b (PR6+770)

Sollicitation du Conseil Général de la Savoie, Commission des routes, pour obtenir un avis favorable à la création d'agglomération de Malcrozet.

6/ INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS EURO 1 AU TUNNEL DU FRÉJUS

Décision : Le conseil municipal demande que la date d'entrée en vigueur de la disposition interdisant les poids lourds de norme Euro 1 au tunnel du Fréjus soit prise dans les meilleurs délais, trouve incompréhensible et inadmissible la réponse envoyée par le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche au Vice-président du Conseil général de la Savoie, dans laquelle il écrit que « Ces deux tunnels... s'inscrivent dans des contextes socio-économiques et environnementaux différenciés qui ont abouti à des écarts dans les règles d'exploitation », refuse la différence de traitement entre les tunnels du Fréjus et du Mont-Blanc, le seuil des « Euro 3 » étant retenu dans ce dernier et exige du Gouvernement des mesures harmonisées pour les deux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus dans le cadre

de nouvelles dispositions à venir.

7/ INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS SUR LA RD 1006 ENTRE AITON ET LE FRENEY

Le Maire établit le constat que le transit international des poids lourds emprunte de plus en plus la RD 1006 au détriment de l'A43. Cette situation n'est pas sans engendrer des nuisances environnementales par des rejets polluants lors des changements de vitesse aux ronds-points ou aux feux tricolores, des problèmes de sécurité avec les véhicules légers notamment en période hivernale et des dégradations de chaussée accentuées au niveau des giratoires.

Décision : Le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de la Savoie de prendre un arrêté interdisant la circulation des poids lourds, excepté pour les transports de desserte locale, sur la RD 1006 entre la commune de Aiton et le giratoire situé à l'entrée aval de la commune du Freney.

8/ APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SAF HÉLIOPORTÉS ET APPROBATION DES TARIFS SECOURS HÉLIOPORTÉS POUR L'HIVER 2014/2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours héliportés en Savoie pour l'année 2014/2015 (du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015).

Dans le but de valider les termes de cet accord pour l'année à venir (du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015) et les tarifs proposés pour cette même année, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit que les tarifs pour l'année 2014/2015 seront de 55 € la minute TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours héliportés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours héliportés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

9/ DIVERS

Approbation du versement de l'indemnité du percepteur à hauteur de 617,53 € brut annuel

Approbation de la mise à disposition des appartements communaux pour l'association Les Petits Diables afin de pouvoir loger ses employés durant la saison d'hiver 2014/2015 avec :

- fixation des charges à payer par les salariés de l'association Les Petits Diables pour l'hiver 2014/2015 pour l'occupation des appartements communaux à :

- 150 €/mois pour le studio des Choseaux
- 300 €/mois pour l'appartement au-dessus de la Mairie

- fixation du montant des cautions à solliciter en début d'occupation des logements à :

- 500 € pour le studio des Choseaux
- 800 € pour l'appartement situé au-dessus de la Mairie

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Membres absents : M. Bernard BALMAIN, Valérie CABARET

1/ TRANSFERT DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EAU 2013, INVENTAIRE... À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARVAN

Accord à l'unanimité sur le transfert des résultats et de l'inventaire : les résultats à transférer à la Communauté de Communes de l'Arvan sont de 0.

2/ TARIFS SECOURS SUR PISTES HIVER 2014/2015

Approbation des tarifs secours sur pistes pour l'hiver 2014/2015 à raison de :

- 1ère catégorie : (accompagnement / front de neige)
Bas de piste : 59 € - Cabinet médical : 179 €
- 12ème catégorie (zones rapprochées)
Bas de piste : 210 € - Cabinet médical : 330 €
- 13ème catégorie (zones éloignées)
Bas de piste : 361 € - Cabinet médical : 481 €
- 14ème catégorie (hors-pistes)
Bas de piste : 714 € - Cabinet médical : 834 €

- 15ème catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :

- Coût/heure pisteur secouriste : 47 €
- Coût/heure engin de damage: 173 €
- Coût/heure scooter motoneige : 74 €
- Coût/heure véhicule 4x4 : 79 €

- En cas de secours suivi d'une intervention du PGHM (hélicoptères), de SAF hélicoptères ou tout autre organisme assurant les secours héliportés, les frais de secours seront facturés à la victime (en sus de la facture hélicoptère) suivant les tarifs suivants :

Sur piste : 389 € - Hors-piste : 499 €

Ces sommes seront facturées aux personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir

3/ CONVENTION ET TARIFS TRANSPORTS PRIMAIRES AMBULANCES HIVER 2014/2015

Approbation de la convention à intervenir entre les Communes de Saint Sorlin et Saint Jean d'Arves et la société d'ambulances, approbation de l'offre de ROUX AMBULANCES à raison de 500 €/jour, approbation du tarif qui sera facturé aux blessés et évacués par ambulance du bas des pistes au cabinet médical à raison de 120 €/transport.

4/ CONVENTIONS ET TARIFS TRANSPORTS SECONDAIRES EN AMBULANCE HIVER 2014/2015

Approbation de la convention à intervenir entre la société Rémy ROL et Fils et la Commune de Saint Sorlin d'Arves relative aux transports sanitaires terrestres secondaires consécutifs aux secours sur pistes entre le cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves et le centre hospitalier adapté

Approbation des frais de transports suivants :

- CH de Saint Jean de Maurienne : 195 €
- CH de Chambéry : 370 €
- CHU de Grenoble : 440 €
- Clinique Médipôle de Challes-les-Eaux : 350 €
- Clinique Herbert d'Aix les Bains : 410 €

Approbation de la convention à intervenir entre la société ROUX AMBULANCES et la Commune de Saint Sorlin d'Arves relative aux transports sanitaires terrestres secondaires consécutifs aux secours sur pistes entre le cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves et le centre hospitalier adapté

Approbation des frais de transports suivants :

- CH de Saint Jean de Maurienne : 193 €
- CH de Chambéry : 369 €
- CHU de Grenoble : 436 €
- Clinique Médipôle de Challes-les-Eaux : 350 €
- Clinique Herbert d'Aix les Bains : 403 €

Ces tarifs seront facturés aux blessés.

5/ TARIFS TRANSPORTS SECOURS SUR PISTES AVEC LE SDIS

Approbation du montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 303 € (pour bas de pistes au CHU St Jean de Maurienne) et 190 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves). Ces montants seront facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal). L'intervention du SDIS sur ces évacuations ne concernera que les transports de blessés suite à secours sur pistes

6/ MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET COMMUNE 2014

Modification du budget commune 2014 comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Compte 6455 (dépenses) : +1000 €
- Compte 6713 (dépenses) : +2000 €
- Compte 6419 (recettes) : +3000 €

Section d'Investissement :

- Compte 2184 (dépenses) : +1100 €
- Compte 10223 (recettes) : +1100 €

7/ RECENSEMENT DE LA POPULATION : RÉMUNÉRATIONS DE L'AGENT REENSEUR ET DU COORDONNATEUR

Approbation de la création de postes d'un agent recenseur et d'un coordonnateur pour le recensement de la population, du 15/01/2015 au 14/02/2015, approbation des montants des indemnités forfaitaires à savoir :

- Agent recenseur : 1361 € net
- Coordonnateur : 1100 € net

8/ DIVERS

Rencontre de Mr PRUDHOMME, directeur du Tour de France lors du Congrès des Maires à Paris : prise de contact et discussions pour réaliser une étape arrivée à Saint Sorlin d'Arves et au Col de la Croix de Fer. Dossier à effectuer et à présenter à Mr PRUDHOMME lors d'une prochaine rencontre.

FINANCES COMMUNALES

LES TAXES LOCALES 2014

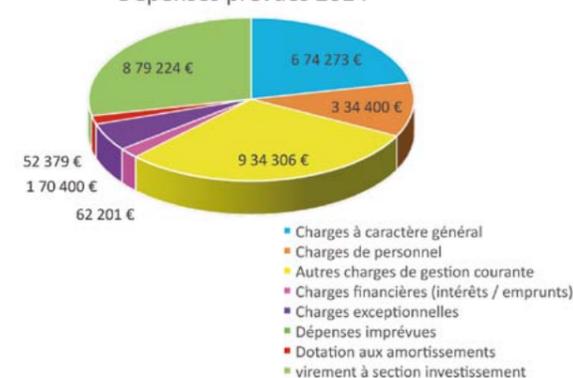
	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 215 000 €	20,14%	244 701 €
Taxe sur foncier bâti	1 685 000 €	17,74%	298 919 €
Taxe sur foncier non bâti	4 000 €	83,73%	3 349 €
cotisation foncière des entreprises	1 086 000 €	31,02%	336 877 €
TOTAL			883 846 €

BUDGETS PRIMITIFS 2014

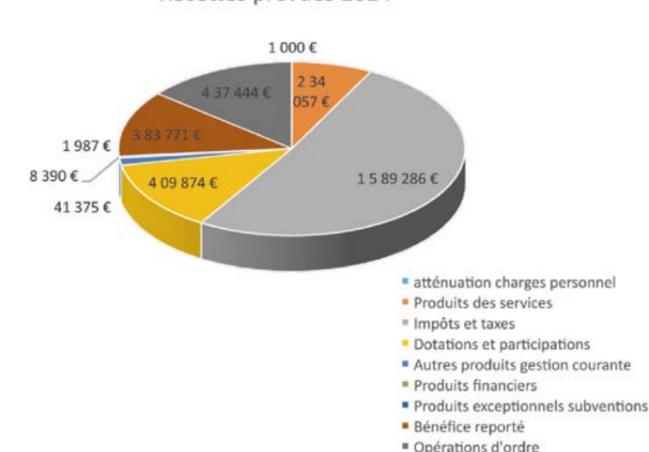
Tous budgets confondus

FONCTIONNEMENT Valeurs en euros

Dépenses prévues 2014

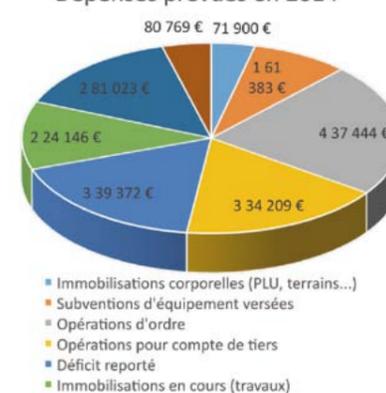


Recettes prévues 2014

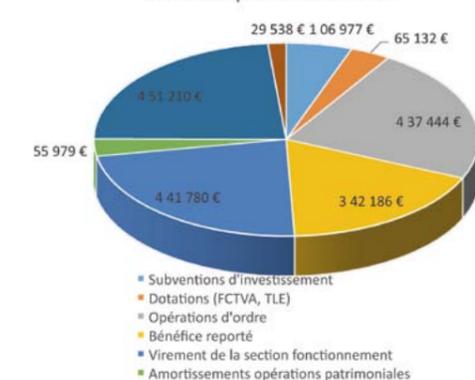


INVESTISSEMENT Valeurs en euros

Dépenses prévues en 2014



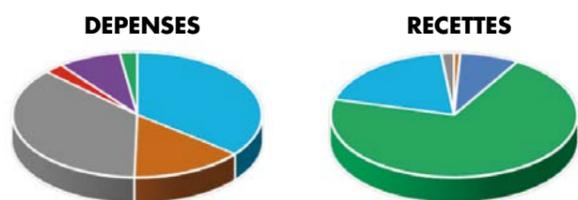
Recettes prévues en 2014



COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE (DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES 2013)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

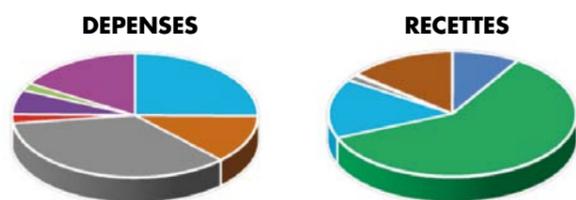
DEPENSES	2 099 228,85 €
Charges à caractère général	749 958,12 €
Charges de personnel	307 302,17 €
Autres charges de gestion courante	769 702,52 €
Charges financières	53 082,89 €
Charges exceptionnelles	171 286,96 €
Dotations aux amortissements	47 896,19 €
RECETTES	2 174 357,08 €
Atténuation de charges	17 699,92 €
Produits des services	169 128,61 €
Impôts et taxes	1 531 927,46 €
Dotations et participations	419 156,99 €
Autres produits de gestion courante	36 335,10 €
Produits exceptionnels	109,00 €
Excédent de fonctionnement	75 128,23 €



BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE (DÉPENSES ET RECETTES PRÉVISIONNELLES 2014)

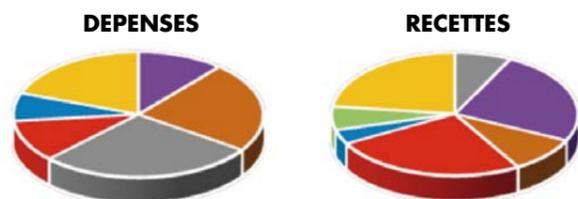
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 656 334,43 €
Charges à caractère général	668 447,00 €
Charges de personnel	334 400,00 €
Autres charges de gestion courante	933 727,00 €
Charges financières	62 201,43 €
Charges exceptionnelles	170 400,00 €
Dotations aux amortissements	52 379,00 €
Virement à la section d'investissement	434 780,00 €
RECETTES	2 656 334,43 €
Atténuation de charges	1 000,00 €
Produits des services	233 890,00 €
Impôts et taxes	1 589 286,00 €
Dotations et participations	409 874,00 €
Autres produits de gestion courante	38 975,00 €
Produits financiers	8 390,00 €
Produits exceptionnels	1 987,00 €
Excédent reporté	372 932,43 €



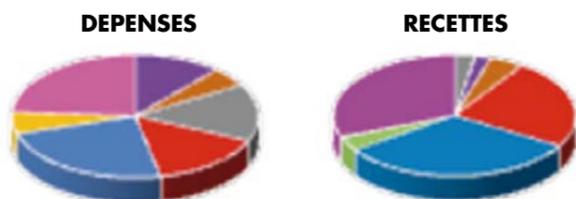
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	911 753,20 €
Subventions d'équipement versées	102 108,32 €
Immobilisations corporelles	212 796,22 €
Immobilisations en cours (travaux)	255 667,33 €
Remboursement d'emprunts	97 581,23 €
Opérations pour compte de tiers	66 429,38 €
Opérations patrimoniales	177 170,72 €
RECETTES	768 132,07 €
Subventions d'investissement	56 916,33 €
Emprunts et dettes	190 000,00 €
Dotations	71 496,44 €
Affectation déficit 2012	195 750,73 €
Opérations pour compte de tiers	28 901,66 €
Dotations aux amortissements	47 896,19 €
Opérations patrimoniales	177 170,72 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-143 621,13 €
DEFICIT GLOBAL 2013	-68 492,90 €
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES : EXCEDENT	372 932,43 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 414 931,86 €
Subventions d'équipement versées	161 383,03 €
Immobilisations corporelles	71 900,00 €
Immobilisations en cours (travaux)	214 332,00 €
Remboursement d'emprunts	212 967,00 €
Opérations pour compte de tiers	334 209,00 €
Opérations patrimoniales	80 768,97 €
Déficit reporté	339 371,86 €
RECETTES	1 414 931,86 €
Subventions d'investissement	38 921,00 €
Emprunts et dettes	29 538,00 €
Dotations	65 132,00 €
Affectation déficit 2012	339 371,86 €
Opérations pour compte de tiers	451 210,00 €
Dotations aux amortissements	52 379,00 €
Opérations patrimoniales	3 600,00 €
Virement de la section fonctionnement	434 780,00 €



BUDGET ANNEXE DE L'EAU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	301 644,57 €	276 120,39 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-25 524,18 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	106 878,66 €	265 517,40 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		158 638,74 €
RESULTAT GLOBAL 2013		133 114,56 €
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES : EXCEDENT		150377,89 €

Suite au transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de l'Arvan, le budget de l'eau a été définitivement clos le 31/12/2013. Le budget primitif 2014 n'a pas à être voté.

BUDGET C.C.A.S. COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 217,15 €	2 400,00 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-817,15 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		0,00 €
RESULTAT GLOBAL 2013	-817,15 €	
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES : EXCEDENT		12 806,05 €

BUDGET PRIMITIF 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 558,94 €	12 558,94 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 814,11 €	9 814,11 €

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUES COMPTE ADMINISTRATIF 2013

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 560,85 €	30 000,00 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		439,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	90 741,26 €	90 741,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-0,26 €	
RESULTAT GLOBAL 2013		438,89 €
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES : EXCEDENT		846,46 €

BUDGET PRIMITIF 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	438 290,39 €	438 290,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	505 500,07 €	505 500,07 €

Les montants inscrits au budget primitif comprennent des régularisations d'écritures comptables pour 437444 €.

TRAVAUX 2014

Périmètres de protection du captage Vignette

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) pour les travaux de dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection du captage Vignette a eu lieu du 12 mai 2014 au 2 juin 2014. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et Monsieur le Préfet a validé par arrêté préfectoral du 29 septembre 2014 la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du captage Vignette. La liste des servitudes (annexe au plan local d'urbanisme de notre commune) sera prochainement mise à jour par les services de la DDT de Chambéry.

Aménagement sécuritaire de la RD 926 entre les lieux-dits Four Vieux et Pierre-Aigüe Les Choseaux :

A ce jour, les études et les travaux de création d'un mur pour l'arrêt Navettes (Résidence le Soleil) et mise en place de containers semi-enterrés s'élèvent à : 62673,84 € TTC hors acquisition des terrains.

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet a eu lieu en Mairie du 3 novembre 2014 au 21 novembre 2014. La réponse de Monsieur le Préfet de la Savoie est attendue par nos services.



Mise en place de paniers de basket sur le terrain de tennis

(mur d'entraînement)



Travaux d'abattage d'arbres sur les pistes (Choucas) afin d'améliorer le ski débutant

collaboration entre la Samsco et la Commune de St Sorlin



Mise en place de tables de pique-nique



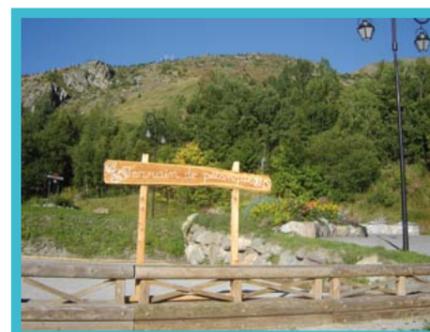
Mise en souterrain des réseaux secs et réfection des réseaux humides secteur l'Eglise tranche 2 :



Coût des travaux :	351381,86 € TTC dont
Téléphone :	32246,44 € TTC (pas de subventions)
ERDF :	22502,23 € TTC (subventionné à 60%)
Eclairage Public :	78910,06 € TTC
Eaux usées :	107208,80 € TTC remboursés par le SIVOMA
Eaux pluviales :	30343,37 € TTC remboursés par le SIVOMA
Eau potable :	75437,20 € TTC remboursés par la Communauté de Communes de l'Arvan
Etudes :	4733,77 € TTC



Création de deux terrains de boules au lieu-dit Comborsière et en amont du parking du plan d'eau



Création de panneaux installés sur les chemins les plus fréquentés

(route des prés plans, col de la croix de fer...)



Etude sur l'aménagement de la zone du Mollard :

Coût à ce jour : 10384,06 € TTC
Le projet est en cours d'études.

Réfection du deuxième pont des Prés Plans

Réfection des appartements communaux :

Les employés communaux ont réalisé les travaux (sols, peinture...) et remplacé le mobilier défectueux. Appartement les choseaux. Appartement Mairie

Monument aux morts (terminé en 2014)

RAPPELS / INFORMATIONS :

Au 1er janvier 2014, les imprimés de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été modifiés. Ils sont téléchargeables sur internet à l'adresse suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/N319.xhtml?VUE=self>

Pour toutes demandes de permis de construire, prière de se référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune (document approuvé le 03/10/2011 et remplaçant le Plan d'Occupation des Sols) et aux règles du Plan de Prévention des Risques Naturels de la Commune (PPRN).

A compter du 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront obligatoirement être équipés d'un détecteur de fumée normalisé. (Décret n°2011-36 du 10 janvier 2011).

Permis de construire en cours d'instruction en 2013 :

- ◆ M. SASSO Pierre - Malcrozet - Transformation et agrandissement d'un bâtiment d'habitation
Accordé le 05/02/2014
- ◆ M. Mme RAPHAT - Le Gorret - Construction d'un chalet d'habitation - sans suite
- ◆ SCI L'ARMANDZA - M. CLAVEL - L'Eglise - Création d'un garage au sous-sol et d'une place de parking extérieure
Accordé le 07/02/2014

Déclarations préalables en cours d'instruction en 2013 :

- ◆ SAMSO - M. MAULIN - Le Plan du Moulin - Extension d'un abri rangement matériels - Non - opposition du 28/01/2014

Permis de construire déposés en 2014 :

- ◆ M. BALMAIN Christophe - La Balme - Extension de deux anciens chalets d'alpage - Accordé le 26/06/2014
- ◆ M. Mme RAPHAT - Le Gorret - Construction de 2 chalets - Accordé le 22/04/2014
- ◆ IDM PROMOTION - M. BINOIS - D'en haut le Pré - Construction de 2 chalets jumelés - Accordé le 07/07/2014
- ◆ IDM PROMOTION - M. BINOIS - D'en haut le Pré - Construction d'1 chalet - Accordé le 07/07/2014
- ◆ IDM PROMOTION - M. BINOIS - D'en haut le Pré - Construction d'1 chalet - Accordé le 14/08/2014
- ◆ M. Mme NOURRY - Le Pré - Reconstruction d'une ancienne maison - Refusé le 04/07/2014
- ◆ Mmes PICCOZ - Pierre Aiguë - Extension d'une maison individuelle - Accordé le 13/06/2014
- ◆ M. NOVEL Marc - L'Eglise - Réhabilitation maison - Accordé le 14/10/2014
- ◆ SCCV CHAMPAGNE - M. GIRARD - Pierre Aiguë - Réhabilitation d'un bâtiment et construction de logements et garages - en cours d'instruction
- ◆ Mme BALMAIN Cathy - Belluard - Réhabilitation bâtiment - Accordé le 09/12/2014
- ◆ IDM PROMOTION - M. BINOIS - D'en haut le Pré - Construction de 8 chalets jumelés - Lot 2 - en cours d'instruction

Déclarations Préalables déposées en 2014 :

- ◆ Mme FAVRIE Martine - Le Revoux - Pose de panneaux photovoltaïques - Non-opposition du 27/03/2014
- ◆ Mme MARTIN Alice - Champrond - Extension du sous-sol - Opposition du 07/04/2014
- ◆ M. BONNAFOUS Audric - Les Prés Plans - Changement de destination d'un bâtiment et installation de yourtes - Refusé le 13/06/2014
- ◆ Mme BALMAIN Cathy - Belluard - Réhabilitation maison - Sans suite le 10/06/2014
- ◆ M. NOVEL Marc - L'Eglise - Réhabilitation maison - Sans suite le 13/06/2014
- ◆ M. VANONI - Mme CHAIX - Les Choseaux - Abri de jardin - Accordé le 15/09/2014
- ◆ M. PUGEAT Michel - Les Cristallières - Création d'une fenêtre façade Sud - Accordé le 15/09/2014
- ◆ M. PUGEAT Michel - Les Cristallières - Création d'une fenêtre façade Nord - en cours d'instruction

Permis d'aménager déposé en 2014 :

- ◆ COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES - Sur la Balme - Création d'une retenue collinaire et d'un local technique pour la neige de culture
Accordé le 20/05/2014



HORAIRE DECHETTERIE - ANNEE 2015

Nous vous informons que la déchetterie des Arves sera ouverte : de 14h à 17h

PENDANT L'HIVER :

Le 1er vendredi de chaque mois soit le : 09 janvier 6 février et le 6 mars

A COMPTER DU 30 MARS JUSQU'AU 26 JUIN INCLUS

les mardis et vendredis - le samedi 6 juin
JEUDI 30/04 AU LIEU DU VENDREDI 01/05
JEUDI 07/05 AU LIEU DU VENDREDI 08/05

A COMPTER DU 27 JUIN JUSQU'AU 30 OCTOBRE INCLUS

les mardis et vendredis - le 1er samedi de chaque mois
MERCREDI 15/07 AU LIEU DU MARDI 14/07

DU 01 NOVEMBRE AU 18 DECEMBRE INCLUS

les mardis et vendredis

Une grande mobilisation pour cette collecte 2014.

Nous avons enregistré 77 personnes, qui comme d'habitude, sont venues des Arves et des Albiez. Et cette année, aussi, de St Martin d'Arc et Vaujany ! Un très grand merci, donc, à tous pour votre présence. C'est vous qui faites la réussite de ces collectes. Je suis très fière de voir autant de générosité dans notre vallée ; et je suis sûre que l'on peut faire encore mieux ! Continuons à nous mobiliser et à sensibiliser notre entourage quant à l'importance de cet acte. Je vous donne donc rendez-vous le 14 septembre 2015. A vos agendas !

Pourquoi donner son sang ?

Les produits sanguins sont prescrits dans 2 grandes indications thérapeutiques :

◆ Les maladies du sang et les cancers :

le traitement des cancers par chimiothérapie entraîne la destruction des cellules de la moelle osseuse. Pour pallier à ces effets toxiques, on a recours à d'importantes transfusions de plaquettes et de globules rouges.

◆ Les hémorragies :

- l'obstétrique : au cours d'un accouchement, une hémorragie peut survenir, entraînant un besoin extrêmement urgent et important de produits sanguins.

- interventions chirurgicales : lors d'une opération chirurgicale ou après un accident, une hémorragie peut survenir. Il faut alors procéder à une transfusion de globules rouges. Lorsque le malade a perdu une grande quantité de sang, il est parfois nécessaire de transfuser du plasma et des plaquettes pour faciliter la coagulation et arrêter le saignement.

Marie-Laure VIAL



FLEURISSEMENT

La Maurienne sera à l'honneur lors du passage du Tour de France 2015 avec 3 villes étapes dans la vallée. St Sorlin sera traversé le vendredi 24 juillet 2015 lors de l'étape St Jean de Maurienne-La Toussuire.

A l'initiative de Maurienne Tourisme et en collaboration avec l'Agence Touristique de la Savoie, les communes mauriennes souhaitent s'accorder pour adopter un plan de fleurissement aux couleurs du maillot à pois : le rouge et le blanc. Le maillot de grimpeur fête en effet ses 40 ans en 2015.

La commune de St Sorlin participera à cette initiative en incluant également des touches de jaune, pour rappeler le maillot jaune. C'est pourquoi nous vous invitons, dans la mesure du possible, à utiliser ces couleurs lors du fleurissement de vos balcons et massifs afin d'amplifier cette action. Nous remercions d'avance de votre collaboration qui prolonge ainsi les efforts réalisés en matière de fleurissement.



Maternelle avec Nicole



CP CE1 avec Agnès



CE2, CM1 et CM2 avec Joël



Association St-Jean-Baptiste

L'oratoire Saint Barbe ressuscité !

Cet oratoire, situé au dessus du hameau des Maisons, au village de l'église Saint Saturnin, a connu une existence mouvementée : édifié à l'origine en 1722, détruit en 1859, relevé en 1884, il avait été complètement vandalisé il y a une quarantaine d'années. La statue de Sainte Barbe avait disparue. Un projet de réhabilitation courait depuis plusieurs années mais n'avait jamais pu être mis en œuvre. Il vient d'être réalisé grâce à deux courageux bénévoles :

- ◆ L'un, descendant d'une vieille famille du hameau, Eric NOVEL. Il a remis en état et repeint la maçonnerie, le toit en zinc, la grille en fer forgé et sa serrure, et dégagé l'oratoire d'une végétation envahissante,

- ◆ L'autre, un sculpteur amateur, membre de l'Association Saint Jean-Baptiste (Restauration du patrimoine religieux de Saint Sorlin d'Arves), Jean-Claude GAILLARD. A partir d'une bûche de cerisier, il a sculpté une Sainte Barbe moderne, élégante et très expressive, agrippée à sa palme de martyr.

Le 22 août 2014, le Père EULER, est venu bénir cette nouvelle Sainte Barbe et sa réinstallation dans l'oratoire rénové. Pour cette cérémonie, il était entouré d'une trentaine de personnes, habitants du village et vacanciers, qui se sont réjouis de cette « renaissance ». Sainte Barbe, patronne des pompiers, des mineurs, des artilleurs, des architectes, protectrice de la foudre et du feu, veille maintenant à nouveau sur les habitants de Saint Sorlin d'Arves.



Claude GUIMON

Acca St Hubert

Cette saison de chasse 2014 a débuté le 14 septembre avec 49 chasseurs.

Le plan de chasse est de 21 chamois (9 en réserve et 12 à l'extérieur), 21 chevreuils, 2 cerfs et 1 biche ; et pour le petit gibier, 7 coqs de bruyère et 20 lièvres.

Cette année deux comptages ont eu lieu : le 1er comptage concerne les coqs de bruyère au 28 avril (période de reproduction) où pas moins de 30 coqs mâles ont été observés : le meilleur comptage jamais effectué, avec la participation de la Fédération des Chasseurs de la Savoie. Le 2ème comptage pour le chamois le 06 septembre : 240 animaux ont été observés, soit 60 de plus qu'en 2009, toujours avec la participation de la Fédération.

Le 3 et 4 septembre, l'ACCA de St Sorlin mettait le territoire de chasse à la disposition de l'organisation d'un « field trial » ou concours de chiens d'arrêt, sur gibier de montagne (tétrasyre, lagopèdes).

Cette épreuve sur 2 jours, réservée aux chiens d'arrêt continentaux, fait partie d'un circuit international, le Trophée Paolo Cicceri. Cette compétition a démarré en Suisse, puis en Italie dans les Dolomites, ensuite à St Sorlin, et se terminera en Italie dans le Val d'Aoste à la Thuile. Une vingtaine de chiens - épagneuls bretons, épagneuls allemands (munsterlander), braques allemands, griffons korthal, braques français - ont été découplés deux par deux, pendant une vingtaine de minutes.

Pas moins d'une quinzaine de tétras ont été levés par les chiens, durant ces 2 journées, ce qui démontre la qualité du territoire et surtout celle des guides Philippe Bellot, Jean-Claude Balmain, Christian Charpin et Serge Balmain qui ont mis leur connaissance du biotope à la disposition des juges. Qu'ils en soient remerciés, car sans guide, ce genre de manifestation ne présente plus le même intérêt, mais surtout ne garantit plus les chances de rencontres avec l'oiseau noir ou bien les couvées de jeunes bien volants.

Jean-Claude Balmain

Le Club des Arves

C'est sous la houlette du nouveau Président que le Club des Arves a débuté l'année, le 11 Mai dernier avec son assemblée générale au restaurant LA GRENOUILLÈRE à St Jean D'Arves. Certes la pluie était au rendez-vous mais la joie et la chaleur ont accompagné un délicieux repas.

Le 27 Juin, une longue journée en Pays DIOIS a fait découvrir aux membres du Club, l'univers fabuleux des papillons du monde entier, virevoltant en liberté autour de nous et découvrant également avec les subtiles saveurs des Clairettes crément de DIE.

Le 12 Septembre, la sortie était dédiée au célèbre bandit MANDRIN, le musée interactif de St Genix sur Guiers nous a retracé son parcours. Le repas pris à l'Auberge de Mandrin, théâtralisé et tout de même succulent a précédé la visite thématique de la Maison du lac à Aiguebelette. Nous avons pu admirer la beauté sauvage de ce lac glaciaire et chacun de nous a apprécié le sympathique goûter qui nous a été servi.

Une dernière rencontre est programmée le samedi 22 Novembre au restaurant de l'Europe où accueil, convivialité et plaisir de la table sont toujours de mise.

Le Président Jean Pierre DELAHAYE sera heureux de vous accueillir au N° suivant pour toute information : 06 84 17 45 51



Ski club de L'Etendard



Le ski club de Saint Sorlin d'Arves est toujours présent pour les différentes compétitions, les grands prix de la vallée de basse et haute Maurienne, lors des circuits régionaux, et sur le circuit FIS. Ces participations ont lieu grâce au travail de nos deux entraîneurs, Christian et Erwan, au bénévolat au sein de notre association, au travail des membres du bureau et du conseil d'administration et surtout au soutien financier de notre commune et de nos différents partenaires, commerçants et de la société Samsco pour leur collaboration durant la saison.

Nous avons depuis quelques années mis en place un programme de préparation physique durant l'automne, cette année Souazic encadre les groupes d'entraînement. Ces heures de sport permettent aux jeunes de garder un niveau physique pour affronter l'hiver.

Nous avons quatre jeunes compétiteurs en section haut niveau ski, Justine Sibué ayant rejoint le collège ski étude de Modane, au sein du district Val Maurienne et plusieurs compétiteurs obtiennent les examens du monitorat.

Nous sommes très assidus pour le bénévolat des différentes manifestations sportives et incontournables de notre village.

Grace à ce travail quotidien, nous avons pu organiser une journée de préparation physique peu ordinaire.

Nous nous sommes retrouvés tous ensemble à pratiquer du ski sur l'eau... où les sensations ont été très différentes de celles sur la neige ; après quelques belles chutes tout le monde a réussi à faire le parcours. Pour continuer dans un esprit de convivialité et de compétition, un challenge entre les jeunes a été organisé sur un circuit de karting.

Cette expérience restera gravée dans l'esprit de nos compétiteurs.

Je termine ce mot en remerciant vivement toutes les personnes qui soutiennent et s'intéressent de près ou de loin à notre ski club. Le sport doit rester une des priorités pour notre jeunesse.

Vous pouvez nous retrouver tous les jours sur les pistes pour les entraînements durant les vacances et les weekends et pour notre grand prix qui aura lieu le dimanche 15 mars 2015, il est également possible de suivre les résultats sur notre site internet

<http://skiclub-saint-so.sitego.fr/>

Odile MOLLARET
Présidente



Arvan Tennis Club



La saison 2014 se termine riche en événements et émotions. Nos différents championnats ont repris avec nos trois équipes engagées (homme, femme, mixte).

De plus, les cours avec Mathieu ont repris au printemps pour se terminer aux vacances de la Toussaint, avec un plus pour ces dames grâce à l'entraînement supplémentaire de Karim tous les jeudis soir. L'école de tennis est en hausse aussi bien chez les enfants, que chez les adultes.

En juin, nous avons eu notre barbecue annuel au plan du moulin avec la présence très appréciée de certains membres du conseil municipal au milieu des 70 convives.

Côté tournois, l'étape du circuit Maurienne du mois d'août à Saint Sorlin fut une réussite où nous avons ouvert cette année au niveau 2ème série, avec des joueurs venant de Rhône Alpes. Bravo à l'ensemble des bénévoles investis durant ce tournoi et aux différents sponsors Saint Sorlinois, avec un remerciement particulier à Jeff présent tout au long de l'été au club house du plan du moulin.

Pour conclure, merci à toutes les familles, aux adhérents, aux enfants pour leur participation.

Merci à la municipalité pour son aide.

Les inscriptions pour 2015, ainsi que l'assemblée générale du club auront lieu en avril, avec l'arrivée de nouveaux joueurs plein de talent afin de fêter glorieusement nos 20 ans !

Meilleurs vœux 2015 à tous.
Le Bureau



Sou des écoles



Composition du bureau :

Président : Emmanuel Burlot - Vice-Président : Benjamin Roche - Trésorière : Cathy Juignet - Trésorière adjointe : Laëtitia Arlaud
Secrétaire : Sophie Humbert - Secrétaire adjointe : Virginie Laso

Cette année encore, l'association a réalisé de nombreuses animations telles que :

- ◆ la vente de fleurs de Toussaint,
- ◆ les roses de la St Valentin,
- ◆ le marché de Noël organisé par l'office de tourisme de St Sorlin,
- ◆ la vente de cendriers de poche,
- ◆ la vente de crêpes au plan d'eau au mois d'août,
- ◆ la foire aux bestiaux.
- ◆ la journée du Sou des Ecoles : le concours de belote, le tournoi de poker, le cinéma pour les enfants suivis de la soirée repas,

Toutes ces activités ont permis de financer partiellement les différentes sorties scolaires proposées par les instituteurs comme la sortie au Lac du Bourget.

Nous remercions tous les instituteurs pour l'organisation de ces sorties. Nous remercions également toutes les personnes qui nous aident lors de nos manifestations, tous les commerçants sans qui nos ventes n'auraient pas le succès rencontré, les Offices de Tourisme, les ESF de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves, les maires de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves, le SIVOMA, Jean Marie, projectionniste au cinéma, et Jean Pierre Binois qui nous a offert les cendriers de poche.

Un grand merci aux membres de l'association pour leur dévouement.

Le Président,
Emmanuel Burlot



SSAF



La St So Air Force est une association adoptant le statut de la loi de 1901 qui a pour but de promouvoir les sports de glisses comme le ski, le snowboard, le télémark ou encore le mountainboard depuis quelques années.

A la veille de ses dix années d'existence, l'envie et la motivation sont toujours présentes. Cette année une passation de flambeau à la nouvelle génération est prévue début décembre lors de l'assemblée générale annuelle. Un nouveau bureau sera donc élu, avec toujours la même optique qui est de continuer à faire évoluer nos événements et notre association.

La St So Air Force accueille chaque année de nouveaux membres, qui partagent la même passion et apportent leur aide et leurs idées, ce qui nous permet de subsister depuis tant d'années. L'envie et la détermination des nouveaux jeunes nous renforcent dans l'idée de continuer à faire vivre cette association et de la développer. En effet, nous projetons d'organiser des événements en été autour des sports de glisses tel que le mountain board.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident depuis nos débuts et qui contribuent au bon déroulement de tous nos événements que nous organisons tout au long de l'année.

Pour cette nouvelle saison, nous comptons reconduire tous nos événements habituels qui sont :

- ◆ Le Jacky Chaud qui est une compétition de freestyle sur le snow park des Sybelles le 24 Janvier
- ◆ Le Derby de la Chauffe qui est un événement de freeride rattaché au Trophée des derbys le 28 Mars
- ◆ Le Friends Tribute qui est un événement convivial en mémoire aux amis partis trop tôt le 05 Avril
- ◆ La Flex Cup, rassemblement de télémark, tourné autour de la bonne humeur et du partage le 11 Avril

Vous remerciant encore une fois pour votre aide, nous vous prions d'agréer nos plus sportives salutations.

Les membres de l'association SSAF



Les Petits Diables



Nous clôturons notre 1ère année de fonctionnement annualisé : Audrey BIGILLON, animatrice petite enfance et Valérie RECH, auxiliaire petite enfance, ont pu être embauchées en CDI à temps complet. Elles forment le 1er socle de notre équipe pédagogique... en attendant de recruter une Educatrice de Jeunes Enfants qui osera s'installer dans notre village !!! Pour faire face au surcroît d'activité de la saison d'hiver, nous avons embauché 6 personnes supplémentaires dont une EJE.

Cette année, nous avons accueilli 7 enfants résidents régulièrement hors-saison et nous avons dépassé les 10 enfants en saison d'hiver et notamment le samedi, jour où nous n'accueillons pas de vacanciers.

De ce fait, nous avons accueilli moins d'enfants de touristes puisque notre capacité d'accueil reste inchangée : 25 enfants de 3 mois à 6 ans. En revanche, nous avons augmenté l'accueil des 4-10 ans qui étaient reçus dans le cadre du partenariat avec l'ESF.

Depuis cet été, l'effectif a été affecté par la perte des enfants résidant à St Jean d'Arves puisque leur garderie est ouverte depuis le 7 juillet. De plus, depuis septembre, certains de nos plus « grands » ont fait leur rentrée scolaire !!! Nous déplorons que la municipalité de St Jean d'Arves ait refusé toute collaboration inter-structure pour l'intersaison, et ce, malgré la volonté de la commune de St Sorlin et des instances qui nous agréent (CAF et PMI). 2 réunions ont eu lieu dont une avec le SIVOMA : l'accord semblait acquis mais il a toujours été invalidé hors réunion et ce, sans aucun égard quant aux services rendus par notre structure depuis 34 ans aux habitants des 2 communes (ainsi qu'aux vacanciers) ! Nous regrettons également que certains parents qui ont profité du service de St Sorlin d'Arves quand il n'y en avait pas d'autre, n'aient pas fait preuve de plus de reconnaissance quant au service rendu !

La vallée des Arves est donc très bien achalandée en terme de « place de crèche »... sûrement un record français ! Cette année, nous avons fait « peau neuve » en ce qui concerne nos locaux : nous remercions les services techniques communaux pour les travaux de peinture et les interventions de réparations et de rénovation. Nous avons pu, aussi, renouveler une partie de notre matériel afin d'offrir un nouveau cadre aux enfants, en attendant que le projet de la Commune pour de nouveaux locaux puisse aboutir

A la demande des parents présents lors d'une réunion qui s'est tenue le 27 août 2014, des améliorations se profilent :

- ◆ Le hall d'accueil a été réaménagé pour permettre la séparation de l'espace d'accueil et de l'espace de garde.
- ◆ Les membres du bureau de l'association ont participé à ce nouvel élan et nous apprécions le dynamisme que cela peut impulser.
- ◆ Certains parents demandent à s'engager et à s'impliquer dans le fonctionnement de la crèche et nous sommes ravis de cette perspective. Nous rappelons à chacun qu'il est important d'échanger sur les questions ou problèmes que vous rencontrez en tant que parent afin de permettre l'amélioration du service pour tous. Notre volonté est le bien-être de tous : enfants, parents, équipe.
- ◆ Certains parents demandent à s'engager et à s'impliquer dans le fonctionnement de la crèche et nous ne manquerons pas de les solliciter dès la prochaine assemblée générale.

Nous sommes reconnaissants aux membres du conseil municipal qui ont donné leur accord pour la prise en charge financière de tous ces travaux qui viennent compléter la subvention de 65 000 euros qui ont été octroyés pour le fonctionnement de la crèche. De plus, cette année, nous avons renouvelé le Contrat Enfance Jeunesse qui nous associe à la CAF pour la prise en charge de la PSU qui permet un coût horaire réduit pour les familles résidant à St Sorlin et les familles qui viennent travailler pour la saison.

Robert BALMAIN, maire et Jean VERMEULEN, président du SIVOMA nous ont apporté, cet été, un soutien très important qui prouve leur attachement à notre structure : l'importance de la sauvegarde de la crèche dans notre village depuis 34 ans est reconnue et valorisée. Nous sommes conscients de leur implication et nous espérons que cela aura un impact stimulant sur les familles qui vivent à St Sorlin. En effet, nous avons une chance extraordinaire et les jeunes parents ont une responsabilité dans la sauvegarde de ce service permanent sur l'année... Les besoins des parents conditionnent la mise en place du service sur les plages horaires et les jours d'ouverture... Si la saison d'hiver est une période intense, elle permet aussi aux enfants de s'adapter à des formes de socialisation diversifiées. Sans oublier que nous vivons dans notre village parce qu'il y a cette activité liée au tourisme... sans moyen de garde, nous n'aurions pas une clientèle familiale et c'est quand même l'image que notre station a décidé de mettre en valeur !

Nous sommes la première ouverture sur la vie en collectivité de nos enfants. C'est une richesse à ne pas négliger.

Office de Tourisme

Chers Saint Sorlinois,

L'année 2014 a été dense et mouvementée et sera certainement une année de transition vers des périodes qui s'annoncent moins faciles pour le tourisme de montagne.

Les difficultés économiques ont commencé à se faire sentir sur notre clientèle, le calendrier des vacances scolaires ne nous aide pas sur la fin de saison hiver ou sur la saison été et les conditions météo déplorables de l'été 2014 n'ont pas amélioré la fréquentation.

C'est pourquoi il est plus que jamais important de poursuivre nos efforts pour accueillir et satisfaire au mieux nos vacanciers, tout en valorisant ce qui fait la spécificité de Saint Sorlin d'Arves et son cachet.

Nous continuons par nos actions à entretenir le lien avec nos visiteurs, aidés par Sorlinette et ses produits dérivés. Nous vous proposons également des moyens pour offrir de petites attentions à vos clients et en particulier les familles.

Nous avons ainsi proposé en 2014 les pâtes Sorlinette, les crayons de couleur, l'amélioration de l'aire de luge et l'espace Snow Mousse de Sorlinette, venus compléter l'itinéraire ludo-éducatif grâce aux aides du Contrat station.

Nous participons activement aux travaux de l'association Massif Arvan Villards, à ceux de Maurienne Tourisme et aux commissions de France Montagne.

Nous relançons cet automne notre mailing pour nos clients fidèles et vous proposons d'être notre relais pour inviter personnellement vos clients. Nous participons au partenariat avec la FFC mis en place par Maurienne Tourisme et qui permet de proposer des offres à l'ensemble des licenciés, aux vitrines de Reims qui met la Maurienne à l'honneur, au stand Sybelles au départ de la Route du Rhum, ainsi qu'à toutes les actions presse qui nous sont proposées....

Notre équipe a connu quelques péripéties cette année 2014. Si nous pouvons toujours compter sur l'investissement de nos permanentes, les personnes recrutées au poste de webmaster (contrat aidé) ou à l'animation (contrat de professionnalisation avec l'école d'animation The Village) n'ont pas donné satisfaction dans leur travail et nous ont au contraire apportés beaucoup de soucis à gérer. Vous vous en êtes sans doute rendu compte, l'animation notamment en a souffert.

Or les enjeux de 2014 et les dossiers à mener n'ont jamais été aussi denses : nouvelle organisation de promotion et de commercialisation autour de l'association Massif Arvan Villards, nouvel outil de mise en marché des hébergements, mise à jour de la base de données d'information touristique régionale, nouveau site internet alimenté par cette base de données et optimisé pour tous les supports... Nous avons fait notre maximum pour tout gérer de front.

Arves Country

L'année 2014 a suscité de nombreuses répétitions assidues pour assurer un spectacle exceptionnel lors du festival country. L'association a voulu se démarquer cette année par une représentation costumée plutôt réussie.

Arves Country a participé :

- ◆ Au marché de Noël, avec une démonstration et une tombola.
- ◆ Vente de pâtisserie pour la fête du village.
- ◆ Démonstration à la colonie du Petit Chamois.

Les cours ont repris mi-septembre avec le concours de Mylène qui gère 2 groupes :

- ◆ Les 6 -12 ans
- ◆ Les ados – adultes.

Nous sommes désormais 32 adhérents dont 3 nouvelles.

Merci au SIVOMA pour l'attribution de la subvention, l'office de tourisme, la commune et ses services techniques ainsi que tous les bénévoles. Nous serons très heureux de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.

Nous repartons cet automne sur de nouvelles bases, avec de nouveaux outils donc, et avec l'arrivée de nouvelles recrues : Jefferson GASNIER au poste de webmaster polyvalent et Sébastien CHAVANNE en tant qu'animateur. Nous leur avons accordé notre confiance pour nous aider à faire de Saint Sorlin d'Arves une destination particulière, conviviale et chaleureuse dans laquelle on aime revenir !

Les événements – semaine gagnante et Les P'tits Chefs à la Neige – mis en place pour dynamiser les semaines d'avril ont été menés avec succès. Il faut maintenant les développer avec votre aide, pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de fréquentation d'une part, mais également de promotion. Nous avons le plaisir de vous annoncer le parrainage de Guy Savoy - chef étoilé - et la présence de Marc Boissieux - gagnant de Masterchef 2013 - pour l'édition 2015 des P'tits Chefs à la Neige. Nous espérons faire de cet événement une véritable vitrine pour la station à vos côtés. Parlez-en à vos clients !

Nous sommes également heureux de vous annoncer que nous aurons durant l'été 2015 de prestigieux événements cyclos avec le passage du Tour de France et de l'Etape du Tour en juillet, ainsi que le Tour de l'Avenir et l'Etape du Tour de l'Avenir fin août. Sans oublier bien sûr nos temps forts, désormais incontournables, Fête du Village, Fête du Mouton, Trail de l'Etendard, semaine astronomie, week-end Country et Fête du 15 août, qui vont être revisités pour renouveler les plaisirs !

Nous profitons de cette occasion pour remercier l'ensemble des associations, des bénévoles ainsi que les socioprofessionnels de la station et bien sûr le Conseil Municipal qui nous soutiennent dans nos projets et nos actions.

Les rencontres d'échange avec nos adhérents ont été très intéressantes et nous ne manquerons pas de les réitérer afin de construire ensemble les projets de demain.

L'assemblée générale aura lieu comme chaque année au printemps. Nous comptons vivement sur votre présence à ce rendez-vous annuel important pour le tourisme à St Sorlin.

Pour l'Office de Tourisme,
Madame **Christiane GAGNIERE** Présidente



- ◆ La semaine des associations, démonstration + apéritif.
- ◆ L'incontournable week-end Country.
- ◆ Buvette pour le concert au plan d'eau.

Nathalie JAY Présidente

Les Anciens Combattants de St Sorlin

Après le 11 novembre 2013 marqué par l'inauguration du nouveau monument aux morts, les Anciens Combattants de St Sorlin se sont accordé une journée de détente. C'était le 1er décembre 2013. Ils se sont donné rendez-vous au Gros Caillou chez François Guérin. Là, ils ont dégusté dans la bonne humeur un succulent repas avec au menu un énorme rôti de cerf. Cette viande avait été offerte par Jack Bellot qui, grâce à l'armée... sans doute... reste un excellent chasseur ! et un excellent ami qui sait partager !!! L'ambiance était chaleureuse... et même la photo prise dans la neige... n'a pas refroidi leur amitié !!!

En juin, les Anciens Combattants se sont rendus avec leurs épouses à Aix les Bains pour visiter un immense aquarium et découvrir la grande diversité des poissons savoyards. Après la visite, ce sont des grenouilles qui les ont accueillis à la Motte Servolex et elles ont très bien satisfait leur appétit. C'était bon !!

Le 6 juillet, ils sont allés aux Chappieux, près de Bourg St Maurice pour assister au 70ème anniversaire des combats de la libération de la Tarentaise. En redescendant, ils ont pu admirer le barrage, magnifique ouvrage dans le beau décor du Cornet de Roselend.

Le 1er août, pour le 70ème anniversaire du parachutage au col des Saisies, les Anciens Combattants ont rejoint cette belle station du Beaufortin. Ils ont assisté à une cérémonie très suivie, avec intervention d'un ancien parachutiste américain qui avait participé à cette importante opération militaire. Un repas a été servi à tous les Anciens Combattants présents de toute la Savoie.

Le 20 août, c'est au Col du Glandon que les Anciens Combattants se sont retrouvés près de la stèle commémorant les durs combats des maquis de l'Oisans contre les allemands. Là, M. Montaz qui avait participé à la protection des américains venus nous aider a retracé son parcours et celui de ses amis en Savoie et en Isère. Ce fut très émouvant pour lui et pour toute l'assistance.

Le 27 août à Hermillon, les cloches ont sonné le tocsin en souvenir de l'incendie du village pendant que les Anciens Combattants se recueillaient devant le monument aux morts.

A Hermillon aussi les Anciens Combattants se sont réunis autour d'un bon « méchoui » ! devenu maintenant « traditionnel » !

Et bien sûr, les Anciens Combattants étaient présents dans toutes les manifestations officielles du canton...



Groupe folklorique des Soldanelles

1994/2014 : 20 ans de bons et loyaux servicesune année de préparation pour fêter cela dignement. Mais quel bonheur que cette journée du 13 juillet, même la météo s'est montrée plutôt clémente et nous a permis d'avoir des démonstrations extérieures, quelques danses sur l'estrade, des ballades en calèche, de nombreux artisans, l'incontournable stand de la fromagerie, les jeux proposés aux petits comme aux grands, le dressage du chien de berger de Guillaume, les voitures anciennes, le stand du souvenir militaire, et bien sûr le très prisé stand de crêpes des Gargouleurs. Victimes de notre succès, nous avons manqué de tartiflette mais nous pouvons toujours compter sur l'ami Ricco pour nous dépanner. Le bal animé par Michel Vittone a clôturé cette belle journée. Encore un grand merci aux Soldanelles qui se donnent sans compter toute l'année pour animer les fêtes, à toutes les personnes qui ont porté le costume ce jour là, à nos communes et conseil général pour leur soutien financier, aux équipes techniques municipales pour leur aide, à Mado et Julie qui n'ont pas lâché leur poste à la buvette jusqu'au bout de la nuit, Audrey à la caisse aidée par Valérie, les offices de tourisme et les animateurs, et tous ces « anonymes » bien connus qui offrent leurs services à chaque fois. Les photos de cette manifestation vous attendent au musée.

Une dernière sortie pour représenter la Maurienne aux vitrines de Reims mi Octobre, notre costume a rencontré de nouveaux fans.

Le groupe adresse toutes ses amitiés et soutien à Christiane et Alexis, anciens membres du groupe. Une note plus joyeuse, bienvenue à Léna, fille de Julie.

Nous recherchons une personne qui puisse renouveler un peu notre répertoire de danses, pour nous contacter : lessoldanelles73@gmail.com

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures.



Association des propriétaires fonciers

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS SUR LE DOMAINE SKIABLE DE SAINT SORLIN LE SAMEDI 20/09/2014

M, le Président Jacky Balmain ouvre la séance en présence de 70 adhérents environ. Il remercie de leur présence M. le Maire, M. Alexandre Maulin PDG de la SAMSO et M. Bernard Baronnat directeur de site, en présence de M. THIERS du Dauphiné Libéré.

Le bureau a présenté le bilan 2013/2014

Nombre de forfait acheté 172 (78 forfait St Sorlin, 94 forfaits Sybelles)
L'hiver précédent 185 forfaits avaient été vendus.

La trésorière présente le bilan financier de la saison :

Recettes : 660 €
Participation des adhérents au repas 2013 200 €
TOTAL 860 €

Dépenses repas 2013 : 519,43€
Frais de compte bancaire 13,8 €
TOTAL DÉPENSES : 533,23€

Solde 2013 326,77 €
en caisse au 21 septembre 2013 : 1013,55 €
soit en caisse au 20/09/2014 1340,32 € (compte non tenu du prix du repas 2014)

Les accords SAMSO/Propriétaires fonciers sont établis pour une durée de 3 ans, renouvelables par tacite reconduction pendant la durée du contrat de concession, soit jusqu'à l'hiver 2028. Ils sont donc reconduits, mais peuvent être remis en cause lors du renouvellement en cas d'abus.

Les tarifs de la saison 2014/2015 sont les suivants :

forfait saison St Sorlin 212 € soit +2% d'augmentation
forfait saison Sybelles 259 € soit +2% d'augmentation
Support 1,50 €
La cotisation pour adhérer à l'association reste encore pour la saison hiver 2014/2015 à 10 €

Démarche pour le renouvellement des forfaits

- ◆ Remplir le bon de commande
- ◆ Ramener le support
- ◆ Règlement en chèque à l'ordre de la Samso,
- ◆ Le règlement peut se faire en chèque vacances, mais le montant total ne peut être panaché entre chèques bancaires et chèques vacances.
- ◆ Le règlement peut aussi se faire par carte bancaire directement à l'office du tourisme lors du retrait du forfait.
- ◆ La cotisation à l'association de 10 € est à régler séparément

Inutile de refaire un dossier complet si un nouveau membre d'une famille désire un forfait : il suffit de le rajouter sur le bon de commande

Nouveau adhérent :

Il faut demander en mairie un titre de propriété attestant d'un terrain, sur le domaine skiable de St Sorlin ; le classement des terrains est défini par le PLU,

Amener 1 photo d'identité récente et en couleur avec nom et prénom inscrits au dos

Photocopie du livret de famille

Signature des accords de propriétaires fonciers / Samso (accord pour une durée 3 ans)

Cotisation à l'association 10 € à régler séparément

Ci-dessous les dates des permanences pour ramener les dossiers complets à la Salle des Associations

(entre la Mairie et l'école) en Novembre 2014 : Les samedis 1^{er}, 8, 15, 22 de 9h à 12h

ATTENTION !! AUCUNE DEMANDE DE FORFAIT NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE 22 NOVEMBRE

Les forfaits réglés par chèques seront à retirer à la salle des associations le

13 décembre de 9h à 12h et de 14h à 17h (date unique)

les forfaits non retirés seront rendus à la SAMSO

Les forfaits réglés par CB sont à retirer aux caisses de l'Office du tourisme

Le 06/12/14 de 10h à 12h et de 14h à 17h

Et du 08/12/14 au 11/12/14 inclus de 10h à 12h et de 15h à 17h

Le forfait saison 2014/2015 ouvre droit à 1 forfait journalier dans les stations de Maurienne avec - 40% du prix public. Pour Orelle à voir en direct sur place.

M. Alexandre Maulin remercie les propriétaires présents et précise que la SAMSO améliore régulièrement le domaine skiable.

En 2014/2015 la SAMSO va investir 4 Millions d'euros dans une retenue collinaire de 160 000 M3 près du refuge « César Durand », cela permettra d'alimenter en eau les enneigeurs qui pourront pallier au manque de neige sur le haut du domaine, M. Maulin confirme la bonne entente avec la mairie de St Sorlin ce qui facilite la mise en place de toutes ces avancées.

Il présente M. Bernard BARONNAT qui remplace Franck MIOTELLO à la direction du site.

M. Robert Balmain Maire de St Sorlin remercie à son tour le partenariat avec la Samso et remercie particulièrement M. BOUVARD vice président du conseil général qui a été décisif dans l'obtention de subventions pour le projet de la retenue collinaire.

Le président remercie M. Gaillard Maurice pour la création du site de l'association, l'adresse du site : apf-sybelles.jimdo.com jimdo est le nom de l'hébergeur du site qui pour l'instant est entièrement gratuit !

Voici l'adresse e-mail de l'association : apf73530@yahoo.fr

Le président rappelle que le bureau est à renouveler, et fait part de son intention de ne pas se représenter,

Renouvellement du Bureau :

Membres sortants : Balmain Jacky Président et Sambuis Xavier vice président

Nouveau Bureau élu pour 3 ans :
GAILLARD Maurice Président
BALMAIN Marcel Vice Président
BIZEL Colette Trésorière
SAMBUIS Lucette Secrétaire

Le nouveau président Maurice GAILLARD remercie chaleureusement M. Jacky Balmain qui est à l'origine de notre association et s'est investi sans compter .

Il propose à l'assemblée de le nommer président d'honneur ce qui fut accepté avec enthousiasme.

la prochaine AG est fixée au 19 Septembre 2015

L'assemblée générale a été suivie d'un apéritif offert par la mairie.

Les adhérents qui avaient réservé leur place ont ensuite partagé une excellente tartiflette préparée par le maître restaurateur Philippe BAUDRAY du restaurant les Neiges sous le chapiteau mise à disposition par la mairie.



A.S.P.E.C.T.S. Musée de Saint Sorlin

L'ASPECTS captive toujours autant nos hôtes par la découverte de l'histoire de notre village. La rénovation de notre belle salle du bas ainsi que notre nouvel agencement signalétique agrémentent leur visite.

Tout public confondu (individuel et classe de neige) « 2097 » personnes ont découvert notre patrimoine

Cet été, la journée « Clochers Clochetons », journée intercommunale du patrimoine du massif de l'Arvan Villards avec l'ACA de St Jean de Maurienne, consacrée « Au Fil de l'Eau » a séduit les 40 participants. Cette édition 2014 a été très réussie et remarquable par la richesse de son contenu grâce aussi à tous les intervenants qui ont contribué à son succès, mille mercis à tous. C'est très encourageant pour le prochain thème, dont nous n'avons pas encore la teneur.

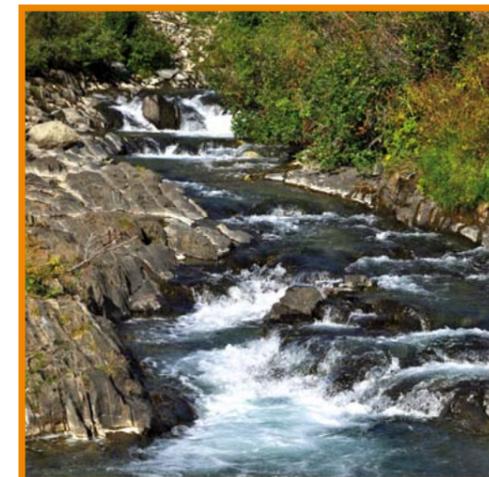
Les sorties pédagogiques scolaires sont les bienvenues n'hésitez pas à nous contacter.

Nous remercions la Municipalité pour son intérêt à notre musée.

Remerciements également à aux employés municipaux qui répondent toujours à nos appels, tout comme à notre bureau et membres pour leur investissement.

Notre souhait pour 2015 serait que notre petit musée puisse s'étoffer au fil des prochaines années. Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour 2015.

Le Bureau



ETAT CIVIL

Naissance

Le 27/05/2014

Gaël, Patrice, Guy DIDIER
de Anaïs BONIFACE
et Guillaume DIDIER



Le 19/08/2014

Lorys AXELRAD
de Tatiana VOTTA
et de Florian AXELRAD



Le 02/12/2014

Gabin AXELRAD né
de Véronique
et Thomas AXELRAD



Mariage

Le 07/06/2014

Marie, Anne FILLOT et Julien Henry RAMOS CAMACHO

Ils nous ont quittés

Le 02/02/2014 RUAZ veuve CHAIX Elise, Albertine, Edwige,
89 ans, née le 04/10/1924

Le 30/08/2014 GAGNIERE Patrick, René, Antoine,
65 ans, né le 06/04/1949

Le 17/09/2014 VIARD Maurice, Léon,
85 ans, né le 06/02/1929

Le 24/09/2014 BALMAIN veuve BALMAIN Marie, Alphonsine, Louise,
92 ans, née le 01/10/1922

Le 28/10/2014 BALMAIN Michel, Albert,
69 ans, né le 29/10/1944

Le 04/11/2014 DIDIER Gilles, Albert, Laurent,
56 ans, né le 03/07/1958

VIE DU VILLAGE

Numéros utiles

Mairie :

Tél : 04 79 59 70 67 – Fax : 04 79 59 76 81
Courriel : mairiestsorsorlindarves@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi de 10 h à 12 h et vendredi
de 14 h à 17 h (sauf jours fériés)

Service eau :

communauté de communes de l'Arvan :
Tél : 04 79 64 09 38

Office de Tourisme :

Tél : 04 79 59 71 77 - Fax : 04 79 59 75 50
Courriel : info@saintsorsorlindarves.com
www.saintsorsorlindarves.com

Police municipale :

Brigadier-Chef Ange IBANEZ - Résidence Les Choseaux
06 71 03 29 62

Agence postale communale :

Tél : 04 79 59 81 26

Cabinet médical :

Tél. : 04 79 59 73 71 - Fax : 04 79 59 75 56
En dehors des horaires d'ouverture jour et nuit : veuillez APPELER LE 15.

Pharmacie :

Tél/fax : 04 79 59 71 94

Bibliothèque :

Tél : 04 79 56 89 15 – 06 83 03 00 78
Courriel : bibliothequestjeandarves@orange.fr
A 5 kms – La Tour à St Jean d'Arves

Cinéma « Les Aiguilles »

Tél. : 04 79 05 06 44
A 3 kms – La Chal à St Jean d'Arves

Déchetterie

contact Sivoma : tél : 04 79 56 87 30

Ecoles :

Ecole maternelle Saint Sorlin d'Arves : 04 79 59 70 49
Ecole primaire Saint Jean d'Arves : 04 79 59 72 65

Crèche :

Les petits diables : 04 79 59 72 19

Navettes stations et bus

- ◆ **Navettes station** : elles fonctionneront tous les jours pendant la saison d'hiver pour améliorer la circulation dans notre village (horaires de fonctionnement et points d'arrêt, se renseigner auprès de l'Office de Tourisme)
- ◆ **Navette cinéma** : une navette est mise à disposition pour effectuer le trajet St Sorlin d'Arves – cinéma « Les Aiguilles d'Arves » à St Jean d'Arves. Ce bus est identifié « cinéma » et les arrêts sont identiques à ceux de la navette du village.
 - Séance cinéma 18 h 30 : se présenter aux arrêts à 18 h 00
 - Séance cinéma 21 h 00 : se présenter aux arrêts à 20 h 30Horaires départ 1er arrêt navette « L'Orée des Pistes ».
Retour assuré en fin de film.
- ◆ **Bus régulier** : un bus régulier effectuera le trajet St Sorlin d'Arves - St Jean de Maurienne du lundi au vendredi (sans inscription) et les samedis/dimanches (sur inscriptions à l'Office de Tourisme).

Défibrillateurs

Sas d'entrée de l'Office de Tourisme à droite
Façade Mairie, à côté de l'entrée de l'Agence Postale